

4 M INDUSTRIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 euros
Siège social : Parc d'Activités « Vendée Atlantique »
Avenue des Cerisiers
85210 SAINT AUBIN LA PLAINE

Les soussignés :

- Monsieur Franck ROUSSEAU
demeurant 4 Rue de Sucé 44119 TREILLIERES

- Monsieur Erwan LAUNAY
demeurant 10 Rue de Vincennes 44390 NORT SUR ERDRE

- Monsieur Olivier VORENGER
demeurant 57 Avenue Presqu'île d'Arvert 17530 ARVERT

- Monsieur Yann GOUDEAU
demeurant Le Palais 79450 SAINT AUBIN LE CLOUD

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 4 M INDUSTRIES au capital de 60 000 euros, dont le siège social est situé Parc d'Activités « Vendée Atlantique » Avenue des Cerisiers 85210 SAINT AUBIN LA PLAINE, et dont les statuts ont été établis par acte sous seing privé en date à NIORT, du 21 NOVEMBRE 2018,

nomment, ce jour, en qualité de co-gérants de la Société pour une durée illimitée :

- Monsieur Franck ROUSSEAU
demeurant 4 Rue de Sucé 44119 TREILLIERES

- Monsieur Erwan LAUNAY
demeurant 10 Rue de Vincennes 44390 NORT SUR ERDRE

- Monsieur Olivier VORENGER
demeurant 57 Avenue Presqu'île d'Arvert 17530 ARVERT

- Monsieur Yann GOUDEAU
demeurant Le Palais 79450 SAINT AUBIN LE CLOUD

Y6 av
EL RF

Messieurs Yann GOUDEAU, Olivier VORENGER, Erwan LAUNAY et Franck ROUSSEAU disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, il est convenu que le ou les gérant ne peuvent sans y avoir été autorisés au préalable par une décision ordinaire des associés représentant au moins 75 % du capital social, acheter, vendre ou échanger tous immeubles ou fonds de commerce, contracter des emprunts supérieurs à 10 000 euros, pour le compte de la société, constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce.

Messieurs Yann GOUDEAU, Olivier VORENGER, Erwan LAUNAY et Franck ROUSSEAU acceptent les fonctions de gérants qui viennent de leur être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Leur rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à NIORT
Le 21 NOVEMBRE 2011

Monsieur Franck ROUSSEAU

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »



Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Monsieur Erwan LAUNAY

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant



Y.G. ar
E.L. RF

EL RF

or 46.


« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »
Monsieur Yann GOUDEAU


« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »
Monsieur Olivier VORENGER

